



## PRINCIPES

- Les gouvernements à tous les niveaux doivent créer une structure pour coordonner le soutien économique et veiller à ce que toutes les mesures soient significatives et adaptées à la crise actuelle.
- Les mesures d'aide économique devraient donner la priorité au maintien des emplois et du travail des travailleurs plutôt que de les pousser vers le système d'assurance-emploi ou de les retirer du secteur manufacturier.
- Les restrictions de voyage sont nécessaires afin de limiter l'impact sur les chaînes d'approvisionnement et sur les travailleurs du secteur.
- La réponse du Canada doit être compétitive face à celle de ses concurrents internationaux.

## COVID-19

# Recommandations du secteur manufacturier

## RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AIDE ÉCONOMIQUE

### IMPÔTS

- Permettre temporairement aux entreprises de ne verser que la différence entre les taxes de vente perçues et dues (TPS/TVQ).
- Introduire des congés temporaires sur la taxe sur la masse salariale.
- Les provinces devraient travailler avec les municipalités pour alléger les impôts fonciers et autres charges administratives locales.
- Le gouvernement devrait cesser de percevoir les impôts lorsque cela est possible et cesser d'imposer des pénalités et des amendes sur les impôts dus.

### INJECTER DE L'ARGENT DANS L'ÉCONOMIE

- Mettre en place un programme de subventions directes pour les entreprises en grande difficulté financière, qui s'ajouterait aux garanties de prêts.
- Demander aux institutions financières canadiennes d'interrompre le recouvrement des dettes des entreprises et des particuliers pendant une période de 60 jours.
- Soutenir financièrement les manufacturiers qui produisent des biens qui appuieront la réponse du Canada à la crise, y compris les équipements et les traitements médicaux.

### RÉDUIRE LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Veiller à ce que l'aide fédérale soit universellement et facilement accessible, avec des exigences minimales en matière d'application et de reddition de comptes.
- Éliminer ou réduire les exigences de reddition de comptes pour le Programme de travail partagé et faire en sorte que tous les employés puissent bénéficier des prestations complémentaires.

## RENSEIGNEMENTS

Veronique Proulx, Présidente-directrice générale  
o: 514-866-7774 poste 2000 | veronique.proulx@cme-mec.ca | meq.ca